

L'hon. M. LAWSON: Il est inutile de le faire venir dans le seul but d'obtenir les règlements. Il suffit de demander à la Société Radio-Canada les modifications apportées aux règlements tels qu'imprimés dans ce livret vert, ou tous les nouveaux règlements adoptés depuis la préparation de ce livret.

Le PRÉSIDENT: Vous désirez tous les règlements et leurs modifications?

M. HÉON: Les modifications apportées à ce livret.

M. TURGEON: Tout ce qui ne paraît pas dans ces livres.

M. SLAGHT: Monsieur le président, je désirerais faire une autre proposition. Vu certaines choses qui ont récemment porté la question des règlements à l'attention du public—et même, indirectement, de la Chambre, je crois—ne serait-il pas à propos d'exiger la déposition de toute la correspondance et des documents relatifs aux difficultés récentes survenus entre M. McCullagh et certains hauts fonctionnaires, surtout en vue des critiques que les journaux ont formulé à leur égard. Je vois que le ministre est ici et il est sans doute au courant.

L'hon. M. HOWE: Tous ces documents ont été déposés à la Chambre, on peut les y obtenir.

Le PRÉSIDENT: Le secrétaire du Comité en obtiendra des exemplaires qu'il mettra à la disposition des membres. Ces documents ont été déposés à la Chambre.

M. SLAGHT: Il y a quelque temps, alors que j'étais à Toronto, M. McCullagh m'a signalé qu'il serait heureux d'avoir le privilège de paraître personnellement devant le Comité en quelque occasion convenable. Il ne m'a pas prié de transmettre ici sa demande, mais je sais que c'était alors son désir. Si vous croyez bon que le secrétaire communique avec lui je serais heureux qu'il le fit. Si vous ne croyez pas à propos de le faire maintenant, on pourra attendre que notre programme soit ébauché et peut-être même, avant d'étudier les questions sujettes à controverse comme celle-là, nous pourrions suivre les propositions de quelques membres du Comité au sujet des enquêtes à entreprendre et des problèmes à étudier.

M. WOODSWORTH: Pourquoi demanderions-nous à M. McCullagh de témoigner devant ce Comité?

M. SLAGHT: Vu qu'il a protesté contre les règlements de la Société, je suis porté à croire qu'il soit d'avis qu'on doive lui donner l'occasion de répéter ici ce qu'il a dit; ainsi, nous obtiendrions l'opinion d'un Canadien qui croit avoir lieu de se plaindre et qui, du moins, a suggéré que les règlements devrait être modifiés, ou qu'ils ne s'appliquent pas à toutes les circonstances qui surgissent. A mon avis, si nous voulons remonter à la source des plaintes que le public profère, on devrait au moins lui donner l'occasion de paraître devant ce Comité. Toutefois, mon ami peut différer d'avis.

M. WOODSWORTH: En effet. Je ne comprends pas qu'on doive l'entendre de préférence à des centaines d'autres.

M. SLAGHT: Je crois que s'il existe des centaines d'autres gens qui se plaignent, et dont les plaintes sont fondées, on devrait leur fournir l'occasion de se présenter pour donner leur avis afin de déterminer si ce service est utile ou non au public.

L'hon. M. LAWSON: C'est sur cela que j'ai insisté toute l'année dernière.

Le PRÉSIDENT: L'ordre de renvoi demande spécialement qu'on étudie les méthodes et les objets de la Société ainsi que ces règlements, recettes, dépenses et activités. Devrions-nous commencer par les fonctionnaires de la Société Radio-Canada?

M. ROSS: Occupons-nous d'abord de notre routine ordinaire.

Le PRÉSIDENT: Ceux qui ne font pas partie de la Société et qui désirent témoigner devant le Comité devront en faire la demande, soit par proposition